

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 juin 2023

– Point 5 de l'ordre du jour –

Délibération n° 2023-12

Relative à l'adoption du rapport annuel 2022 de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – D'adopter le rapport annuel 2022 de Santé publique France ;

Article 2 – La Directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Maurice, le 16 juin 2023

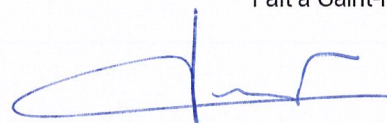
Délibération rendue

exécutoire le 04/07/2023

Pour la Directrice générale

La Directrice générale adjointe

Marie-Anne Jacquet



Sylvie Lemmet
Présidente du conseil d'administration